



MD1BA
2024 - 2025

Bachelier en médecine

MD1BA - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le premier souci d'un médecin est d'améliorer la santé des individus et des populations. Ce médecin y parviendra en découvrant comment fonctionne un être humain, en partant de la cellule, puis en découvrant les différentes maladies qui peuvent le fragiliser.

Les études de médecine durent 6 ans : 3 pour obtenir le grade de bachelier et 3 ans pour obtenir le grade de médecin.

Après obtention du diplôme de médecin "de base", le médecin devra se former dans une spécialité avant de pouvoir exercer son métier de façon autonome et légale. La durée de ces formations varie de 3 à 7 ans : il s'agit alors surtout d'une pratique accompagnée par des maîtres de stage, période pendant laquelle le médecin pratique déjà le métier et est autonome sur le plan financier.

Votre profil

La réussite universitaire requiert certaines aptitudes cognitives : maîtrise écrite et orale de la langue maternelle, capacité d'analyse d'un problème, esprit de synthèse, maîtrise de l'abstraction, etc.

Mais cela ne suffit pas. Vous êtes le principal acteur de votre réussite ! Vous devrez dès lors persévérer, fournir un effort continu sans vous laisser décourager par les échecs, dans un souci permanent de dépassement de soi et d'excellence. Il faudra apprendre à gérer votre temps, votre temps de travail mais aussi celui de vos loisirs ; cette gestion dépendra de vos capacités d'apprentissage.

Votre futur job

Les études de médecine apportent des compétences humaines et scientifiques principalement destinées à l'exercice professionnel : la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies. La plupart des étudiants deviennent des praticiens de médecine générale ou d'une autre spécialité. Plusieurs s'orientent cependant vers la recherche ou un travail de laboratoire, à l'université ou dans l'industrie. Quelques-uns choisissent d'autres voies comme la médecine légale, la santé publique ou le journalisme médical.

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des [règles particulières](#).

Votre programme

Le programme de bachelier en médecine est organisé autour de trois grands axes :

1. Les « sciences de base et de la vie » : acquisition des connaissances et aptitudes scientifiques fondamentales, compréhension du corps humain et de son fonctionnement ; formation en sciences humaines.
2. La première partie de l'enseignement de la clinique et de la thérapeutique fait partie du troisième bloc annuel ; la seconde partie est donnée lors du master.
3. Une formation pratique, car la médecine ne s'étudie pas que dans les syllabus. Les travaux pratiques et les exercices vous donneront la possibilité d'appliquer les concepts, d'exercer votre capacité à lire et à interpréter les résultats ainsi que votre regard critique face aux données recueillies. Un stage infirmier en milieu hospitalier fait partie du deuxième bloc annuel et un autre auprès d'un médecin généraliste fait partie du troisième bloc annuel.

Une large part de la formation repose sur l'apprentissage par compagnonnage, lors de travaux pratiques et lors de stages. Tout au long du parcours, une formation humaniste complète l'apprentissage plus technique.

Vous poursuivrez par la spécialisation de votre choix.

4. Utiliser la ponctuation, les concepts introductifs et les liaisons de relation (dès lors, toutefois, etc)
5. Résumer la signification essentielle d'une communication, orale ou écrite, en extrayant les idées maitresses et les messages-clés.

accéder aux sources de savoir dans l'esprit de formation initiale et continue.

1. Trouver rapidement une information spécifique par les meilleurs mots-clés et index
2. Lire, interpréter et résumer un article de recherche biomédicale en anglais
3. Confronter les collections d'informations sur la toile aux ouvrages de référence validés
4. S'obliger à citer ses sources
5. Etre érudit par la curiosité scientifique et l'aptitude à innover.

expliquer l'importance de la responsabilité sociétale de l'universitaire et du futur professionnel de la santé.

1. Comprendre les systèmes de santé et leur financement
2. Maîtriser une approche globale de la santé (environnement ; prévention, diagnostic, traitement, etc.).
3. Médecine basée sur les preuves (evidence-based-medicine).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Les études de médecine comporteront 3 années de bachelier et 3 années de master, chaque année étant divisée en deux quadrimestres. A l'issue de ces 6 années, le diplômé peut entamer un master complémentaire soit en médecine générale (3 ans) soit dans une des spécialités médicales (de 4 à 6 ans).

Le 1er bloc annuel de bachelier

Le premier quadrimestre comporte un enseignement de physique et de chimie de base, un cours de biologie et d'embryologie générale et un cours d'histologie générale. Cette formation est complétée par un cours de statistiques médicales et un cours de philosophie.

Au cours du deuxième quadrimestre, des notions de physique et de chimie médicales complètent les notions de base. Une première approche de l'être humain a lieu partant de la biologie moléculaire pour arriver à l'anatomie humaine. Enfin, les dimensions sociétales de la santé et de la maladie sont abordées au travers des cours d'épidémiologie et de santé publique.

La formation inclut également un cours de psychologie qui prépare le futur médecin à aborder chaque patient dans sa singularité. Un autre cours vise à présenter le rôle du médecin comme soignant et à lui permettre de s'appuyer sur une littérature scientifique de qualité, dès le début de sa formation.

Le 2e bloc annuel et le 1er quadrimestre du 3e bloc annuel de bachelier

Ces trois quadrimestres jettent les bases de la compréhension du corps humain dans sa constitution et son fonctionnement, tant à l'état normal que dans des conditions pathologiques. On y retrouvera notamment des cours de biochimie, de biologie, d'histologie et d'immunologie.

Le cours d'anatomie poursuit sa description du corps humain tandis que d'autres en analysent son fonctionnement dans des conditions normales puis pathologiques. Des radiologues intègrent les notions d'anatomie lors de la description de clichés radiologiques.

D'autres cours complètent le programme : microbiologie, pharmacologie et génétique humaine. Les séminaires de sciences humaines font suite à la formation en psychologie générale et médicale.

Au 2e bloc annuel, un stage infirmier en milieu hospitalier et une observation en cabinet de médecine générale donnent l'occasion à l'étudiant de se familiariser avec la pratique clinique.

Le 2e quadrimestre du 3e bloc annuel de bachelier

Ce quadrimestre entame l'apprentissage de la formation clinique qui sera poursuivi en master. Cette formation clinique est organisée en systèmes, qui intègrent les différentes spécialités médicales, pour couvrir toutes les interventions dans le soin d'une pathologie, depuis son diagnostic jusqu'à son traitement. Figurent ainsi au programme, l'étude des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire ainsi qu'un premier cours de démarche clinique.

Un stage clinique d'un mois auprès d'un médecin généraliste permet à l'étudiant d'intégrer les premières notions cliniques apprises au cours de ce premier cycle.

MD1BA Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

- Obligatoire
 - ✘ Au choix
 - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
 - ⊙ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
-

				Bloc annuel		
				1	2	3
○ WMDS1223	Système urinaire, partie 1 🟡	Olivier Devuyt (coord.) Isabelle Leclercq	FB [q2] [16h+10h] [3 Crédits] 🌐		x	
○ WMDS1224	Système respiratoire, partie 1 🟡	Dominique Vanpee Franck Verschuren (coord.)	FB [q2] [22h+10h] [3 Crédits] 🌐		x	
○ WMDS1225	Système cardiovasculaire, partie 1 🟡	Christophe Beuloye (coord.) Philippe Gailly	FB [q2] [28h+10h] [3 Crédits] 🌐		x	
○ WMDS1229	Génétique humaine 🟡	Miikka Vikkula	FB [q2] [20h] [2 Crédits] 🌐 > English-friendly		x	
○ WMDS1330	Pathologie générale 🟡	Selda Aydin Alessandra Camboni Christine Galant Nicolas Tajeddine	FB [q2] [36h+20h] [5 Crédits] 🌐			x
○ WMDS1311	Anatomie radiologique et imagerie médicale 🟡	Emmanuel Coche Etienne Danse (coord.)	FB [q1] [20h+20h] [3 Crédits] 🌐			x
○ WMDS1313	Microbiologie médicale 🟡	Benoît Kabamba-Mukadi				

				Bloc annuel		
				1	2	3
○ WMDS1116	Psychologie générale et médicale	Eric Constant Philippe de Timary Moïra Mikolajczak Sophie Symann (coord.)	PR [q2] [50h] [6 Crédits]	x		
○ WMDS1314	Séminaires de sciences humaines	Philippe de Timary Gérald Deschietere (coord.) Peter Verdée	PR [q1] [0h+40h] [2 Crédits]			x

○ Approche intégrée de la santé et de la maladie (14 crédits)

○ WMDS1115	Introduction à l'approche médicale et à la recherche scientifique	Nicolas Tajeddine (coord.) Dominique Vanpee	PR [q2] [30h+20h] [5 Crédits]	x		
○ WMDS1214	Introduction à la pratique médicale	Olivier Bernard Younes Fathallah (coord.)	PR [q1] [10h+40h] [3 Crédits]		x	
○ WMDS1332	Préparation au stage	Bruno Verstraete (coord.)	PR [q2] [12h] [2 Crédits]			x
○ WMDS1329	Stage d'observation en médecine générale (4 semaines)	Bruno Verstraete (coord.)	PR [q2] [] [4 Crédits]			x

○ Cours au choix (4 crédits)

Outre l'enseignement obligatoire, l'étudiant doit, au cours du 1er cycle, valider 4 crédits d'activités au choix (à raison de 2 cours valant chacun 2 ans). Ces activités consistent en cours au choix ou/et en monitorat. Outre l'enseignement obligatoire, l'étudiant doit, au cours du 2^e cycle, valider 4 crédits d'activités au choix. Ces activités consistent en cours au choix ou/et en monitorat. Toutes les activités d'étudiant chercheur peuvent être trouvées en suivant le lien: <https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/chercheur.html>.

○ Liste des cours au choix

L'étudiant peut, s'il le désire, suivre un cours autre que ceux indiqués ci-dessous (cours des programmes de sciences biomédicales, pharmaceutiques ou de la santé publique, etc) moyennant l'accord préalable du président de son comité d'année.

⌘ WANES2111	Formation à la réanimation cardio-pulmonaire	Anda Loana Cismas Thierry Detaille Audrey Dieu Cornelia Genbrugge Laurent Houtekie David Kahn (coord.) Nassim Touil	PR [q1] [15h] [2 Crédits]	x	x	
⌘ WINTR2292	Exploration fonctionnelle pulmonaire	Giuseppe Liistro (coord.) Eric Marchand	PR [q2] [15h] [2 Crédits]			
⌘ WPEDI2140	Cardiologie pédiatrique	Catherine Barréa Karlien Carbonez Stéphane Moniotte Mieke Roggen (coord.)	PR [q1] [15h] [2 Crédits]			
⌘ WPNEU2110	Compléments de pneumologie	Antoine Froidure Sophie Gohy Sebahat Ocak Charles Pilette (coord.)	PR [q2] [15h] [2 Crédits]			
⌘ WGEMO2110	Génétique moléculaire médicale	Anne De Leener Raphaël Helaers Nicole Revencu Miikka Vikkula (coord.)				

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées

- WMDS1324** "Système respiratoire, partie 2" a comme prérequis WMDS1224
- WMDS1224 - Système respiratoire, partie 1
- WMDS1325** "Système cardiovasculaire, partie 2" a comme prérequis WMDS1225
- WMDS1225 - Système cardiovasculaire, partie 1
- WMDS1326** "Histologie des systèmes, partie 2" a comme prérequis WMDS1226
- WMDS1226 - Histologie des systèmes, partie 1
- WMDS1329** "Stage d'observation en médecine générale (4 semaines)" a comme prérequis WMDS1224 ET WMDS1225
- WMDS1224 - Système respiratoire, partie 1
 - WMDS1225 - Système cardiovasculaire, partie 1
- WMDS1330** "Pathologie générale" a comme prérequis WMDS1226
- WMDS1226 - Histologie des systèmes, partie 1
- WMDS1331** "Démarche clinique" a comme prérequis WMDS1224 ET WMDS1225
- WMDS1224 - Système respiratoire, partie 1
 - WMDS1225 - Système cardiovasculaire, partie 1
- WSBIM1334M** "Immunologie générale (partim MD)" a comme prérequis WMDS1230
- WMDS1230 - Biologie cellulaire médicale et expérimentale

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL

MD1BA - 1er bloc annuel

- Obligatoire
 - ⌘ Au choix
 - △
-

○ De la cellule à l'être humain: approche morphologique et fonctionnelle

○ WMEDE1112	Biologie et embryologie générale	Charles De Smet (coord.)	ES [q1] [45h +15h] [5 Crédits] 
○ WMDS1105	Histologie générale	Christophe Pierreux	ES [q1] [20h +60h] [5 Crédits] 
○ WMDS1103	Anatomie générale et fonctionnelle	Catherine Behets Wydemans Benoît Lengelé (coord.)	ES [q2] [45h] [5 Crédits] 
○ WMDS1109	Biologie moléculaire	Guido Bommer Marie Boucquey Jean-François Collet Jean Baptiste Demoulin (coord.)	ES [q2] [60h +20h] [7 Crédits] 

MD1BA - 2e bloc annuel

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

o Contenu :**o De la cellule à l'être humain: approche morphologique et fonctionnelle**

○ WMDS1237	Pharmacologie générale ■	Laure Elens Vincent Haufroid Emmanuel Hermans (coord.)	(FR) [q1] [25h] [3 Crédits] 🌐
○ WMDS1230	Biologie cellulaire médicale et expérimentale ■	Stefan Constantinescu (coord.) Christophe Pierreux Donatienne Tyteca	(FR) [q1] [30h +20h] [5 Crédits] 🌐
○ WMDS1215	Biochimie métabolique ■	Guido Bommer Jean-François Collet (coord.)	(FR) [q1] [50h] [6 Crédits] 🌐
○ WMDS1231	Biochimie humaine pathologique ■	Guido Bommer Frédéric	0 0 m 0 0 m 0 -11 25.95599937 19.[] 0 d 2 w 0 0 m 40.995

o Approche intégrée de la santé et de la maladie

WMDS1214	Introduction à la pratique médicale	Olivier Bernard Younes Fathallah (coord.)	10 [q1] [10h +40h] [3 Crédits]
----------	-------------------------------------	---	---

o Cours au choix

Outre l'enseignement obligatoire, l'étudiant doit, au cours du 1er cycle, valider 4 crédits d'activités au choix (à raison de 2 cours valant chacun 2 crédits à répartir sur 2 ans). Ces activités consistent en cours au choix ou/et en monitorat. Outre l'enseignement obligatoire, l'étudiant doit, au cours du 1er cycle, valider 4 crédits d'activités au choix. Ces activités consistent en cours au choix ou/et en monitorat. Toutes les informations concernant l'activité étudiant chercheur peuvent être trouvées en suivant le lien: <https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/mede/med/etudiant-chercheur.html>.

o Liste des cours au choix

L'étudiant peut, s'il le désire, suivre un cours autre que ceux indiqués ci-dessous (cours des programmes de sciences biomédicales, pharmaceutiques ou de la santé publique, etc) moyennant l'accord préalable du président de son comité d'année.

WANES2111	Formation à la réanimation cardio-pulmonaire	Anda Loana Cismas Thierry Detaille Audrey Dieu Cornelia Genbrugge Laurent Houtekie David Kahn (coord.) Nassim Touil	15 [q1] [15h] [2 Crédits]
-----------	--	---	---------------------------------

o Filière recherche

WMED1260	Bases de l'informatique dans le secteur de la santé	François Roucoux	15 [q1] [15h] [2 Crédits]
----------	---	------------------	---------------------------------

o Filière sciences humaines

WPSYC2190	Psychiatrie de l'adolescent et du jeune adulte	Nicolas Zdanowicz	15 [q2] [15h] [2 Crédits]
WMED1290	Culture(s), création et pratiques médicales (1re partie)	Pascale Champagne Cassian Minguet (coord.)	15 [q2] [15h +0h] [2 Crédits]
WPSYC2143	Introduction à la psychosomatique - psychanalyse	Nicolas Zdanowicz	15 [q2] [15h] [2 Crédits]
WPSYC2144	Psychosomatique II : pathologies médicales fonctionnelles, psychothérapie systémique et comportementale	Thomas Dubois Denis Jacques (coord.)	15 [q2] [15h] [2 Crédits]

o Filière santé et société

WMED1264	Hygiène hospitalière	Christine Laurent	15 [q1] [15h] [2 Crédits]
----------	----------------------	-------------------	---------------------------------

o Etudiant moniteur

Après avoir effectué le 1er bloc annuel, l'étudiant peut participer à l'encadrement des étudiants pour les cours d'histologie, de biologie générale, d'anatomie humaine (après réussite de ce cours du 2e bloc).

WISTO1950			
-----------	--	--	--

MD1BA - 3e bloc annuel

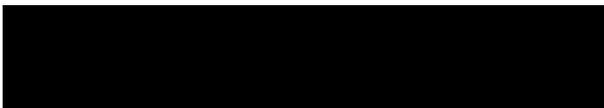
- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

o Contenu :

o De la cellule à l'être humain: approche morphologique et fonctionnelle

● WMDS1330



MD1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
 - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
 - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par le [décret du 16 juillet 2010](#) et le [décret du 16 juillet 2010](#) pris en application de ce décret. Pour plus d'informations, consultez le [site du Service des inscriptions](#).

Les étudiants inscrits en 1^{ère} année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires [en cliquant ici](#).

PÉDAGOGIE

Le programme de bachelier en médecine vise au développement, chez l'étudiant, des compétences impliquant des savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir devenir. Les cours sont donc en partie basés sur des méthodes pédagogiques de transmission des savoirs et sur des travaux pratiques, exercices et séminaires renfonçant les aspects de mise en pratique et réflexifs.

